

RECOMMANDATIONS

À L'INTENTION DES EXPLOITANTS AGRICOLES

MARS 2014

COXIELLOSE – FIÈVRE Q

Le présent document contient plusieurs recommandations à mettre en œuvre dans un troupeau où un diagnostic de coxiellose (fièvre Q) a été posé. Ces recommandations visent à diminuer les risques de transmission dans les troupeaux et à protéger les personnes pouvant être exposées à cette maladie ou vivant à proximité des animaux. Les mesures décrites dans les lignes qui suivent sont nécessaires à la protection de la santé publique et il est de la responsabilité des éleveurs ou des producteurs de suivre et de mettre en application ces recommandations.

C'est à l'occasion d'un avortement ou pendant la mise bas que la bactérie *Coxiella burnetii*, présente dans le placenta et dans les liquides expulsés, est libérée en plus grande quantité. Les femelles qui viennent d'avorter ou de mettre bas ou les jeunes animaux âgés de moins d'un mois sont les plus susceptibles de transmettre l'infection. La litière des zones de mise bas est fortement contaminée. Les animaux infectés excrètent aussi la bactérie dans les fèces (ou excréments), l'urine ou le lait. La transmission de l'infection est principalement le résultat de l'inhalation de poussières ou de microgouttelettes contaminées en suspension dans l'air, et ce à la suite d'avortements, de mises bas ou de la manipulation de fumiers ou de litières contaminés.

MESURES À PRENDRE AU MOMENT DES MISES BAS ET DES AVORTEMENTS

Lorsque des mises bas et des avortements ont lieu, le port d'un équipement de protection individuelle est requis :

- ✓ Un masque de type N95 (certifié par le National Institute for Occupational Safety Health), ajusté conformément au mode d'emploi, ou un masque similaire couvrant le nez et la bouche (en vente dans la plupart des quincailleries);
- ✓ Des gants jetables (en latex, en caoutchouc ou en nitrile);
- ✓ Des lunettes protectrices.

Il importe de se débarrasser des déchets de la mise bas et des avortements de façon adéquate et immédiate, à savoir :

- ✓ Enterrer ces déchets à une profondeur minimale d'un mètre sous la terre, tout en veillant à respecter les normes réglementaires pour l'enfouissement de carcasses animales;
- ✓ Mettre les déchets dans un double sac à ordures, bien étanche et bien scellé, que l'on emporte dans un lieu d'enfouissement technique.

GESTION DU FUMIER

Entreposage

- ✓ Entreposer le fumier à l'extérieur dans un ouvrage de stockage approprié ou dans une structure qui protège l'amas du vent et des intempéries.
- ✓ Éviter de former des amas au champ. Les tas ou les andains à ciel ouvert doivent être recouverts (par exemple, au moyen de toiles de plastique qui permettent l'échange gazeux).
- ✓ Voir à ce que les animaux ne circulent pas trop près du fumier ou soient en contact avec celui-ci, et ce, afin de réduire les risques de propagation.
- ✓ Composter en utilisant de bonnes méthodes ou techniques. Un compostage d'une durée d'au moins trois mois est recommandé. Consulter le document [*Guide sur le recyclage des matières fertilisantes résiduelles*](#).
- ✓ Consulter un spécialiste ou un conseiller si cela est possible, de façon à choisir la technique de compostage la plus appropriée selon le type de fumier.

Transport

- ✓ Faire preuve de prudence et de vigilance dans la manipulation du fumier afin d'éviter la propagation de la bactérie, surtout s'il est destiné à une utilisation à l'extérieur de la ferme.
- ✓ Éviter de vendre du fumier non composté à des particuliers.

Épandage

- ✓ Dans l'impossibilité d'effectuer un compostage, éviter d'épandre le fumier dans des conditions qui favorisent la production d'aérosols.
- ✓ S'abstenir d'épandre le fumier par des journées venteuses.
- ✓ Utiliser un équipement qui est parfaitement approprié au type de fumier à épandre.

Fumier solide

- ✓ Veiller à ce que le fumier ne soit pas trop sec pour limiter la formation de poussières.

Lisier et purin

- ✓ S'assurer que la consistance des déjections à épandre n'est pas trop claire (purins ou lisiers très liquides).
- ✓ Régler correctement la pression à la sortie du système d'épandage. Cette pression ne doit pas être trop élevée. Il est recommandé d'utiliser une rampe basse (éviter d'employer un équipement qui projette le lisier dans les airs). S'il s'agit d'un équipement d'aéroaspersion basse, il est essentiel de suivre les normes. On trouvera plus de détails sur l'épandage des lisiers pailleux au moyen de l'aéroaspersion basse dans les documents publiés dans les sites Internet suivants :
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/DepliantAeroaspersionWeb.pdf>;
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Guideaeroaspersionversionfinale.pdf>.
- ✓ Éviter d'exposer au vent le jet de lisier (prendre en considération la hauteur du jet et la distance parcourue par le lisier avant qu'il atteigne le sol).

Dans tous les cas, tant pour des raisons agronomiques que pour des motifs sanitaires, il faut enfouir tous les types de fumiers le plus rapidement possible après un épandage.

NETTOYAGE ET ASSAINISSEMENT

Le nettoyage et l'assainissement, de même que la lutte contre la vermine, constituent des mesures importantes pour diminuer les risques de propagation de nombreuses maladies animales, dont la coxiellose. Un bon nettoyage consiste à éliminer parfaitement les matières organiques présentes sur une surface. Voici quelques recommandations à ce sujet.

- ✓ Effectuer un bon nettoyage et un assainissement des lieux après chaque groupe de mise bas et tout spécialement à la suite des avortements.
- ✓ Pour l'assainissement des surfaces et du matériel, utiliser de l'alcool éthylique à 70 %, du chloroforme à 5 %, de l'hypochlorite à 5,25 % (dilution de 1 sur 100) ou du peroxyde à 5 % et laisser agir l'assainisseur au moins 30 minutes sans omettre de suivre les recommandations du fabricant. Il est aussi possible d'utiliser un autre type d'assainisseur reconnu efficace contre la bactérie.
- ✓ Privilégier le béton pour les planchers et un matériau non poreux pour les barrières, pour faciliter le nettoyage et l'assainissement.
- ✓ Pour le nettoyage des parcs, opter pour une laveuse à basse pression, de manière à réduire la projection de fines gouttelettes contaminées (aérosol), et porter l'équipement de protection approprié, tel qu'il est décrit dans la section précédente.

BIOSÉCURITÉ

- ✓ Les personnes les plus susceptibles de contracter une forme grave et chronique de la maladie, soit les femmes enceintes, les personnes dont le système immunitaire est affaibli et celles qui ont une déficience cardiaque, devraient tout particulièrement éviter les contacts avec les animaux. Sauf nécessité, ne pas laisser les visiteurs accéder aux bâtiments d'élevage ou approcher le troupeau.
- ✓ Informer tous les visiteurs des risques auxquels ils sont exposés. Si un visiteur fait partie du groupe des personnes vulnérables, il convient de lui interdire l'accès au troupeau et aux bâtiments d'élevage pour des raisons de santé.
- ✓ Éviter que les visiteurs ou encore les clients aient un contact avec des femelles gestantes, des femelles ayant mis bas depuis moins d'un mois ou de jeunes animaux âgés de moins d'un mois.
- ✓ Veiller à ce que les visiteurs ou les clients n'aient de contact qu'avec des animaux en bonne santé apparente.
- ✓ Encourager les personnes ayant eu un contact direct avec les animaux à se laver les mains tout de suite après le contact et avant de faire d'autres activités telles que manger ou fumer. Une affiche à ce sujet devrait être bien visible dans l'établissement. Il faut se laver les mains et les bras vigoureusement avec de l'eau chaude et du savon. Si l'on ne dispose pas d'eau ni de savon, on utilisera un désinfectant à mains à base d'alcool comme solution de rechange.
- ✓ Éviter de consommer du lait cru.
- ✓ Éliminer ou éloigner les rongeurs et les animaux nuisibles.
- ✓ Éloigner les chiens et les chats, qui doivent rester à l'écart des placentas, de litières, des carcasses et des avortons contaminés.
- ✓ Une fois à l'extérieur du lieu des activités, retirer immédiatement les vêtements portés pour le travail dans l'aire d'élevage. Ces vêtements doivent être lavés dans l'eau chaude avec un détergent commercial. Ils ne doivent pas être portés à la maison ni dans des lieux publics (ex. : au restaurant), car des particules infectieuses peuvent s'y loger.
- ✓ Nettoyer et désinfecter les bottes. Si cela n'est pas possible, on portera des couvre-bottes jetables.
- ✓ Ne pas déplacer les femelles en dehors de la ferme pendant le mois qui précède ou qui suit la mise bas ou l'avortement. Ne pas utiliser ces femelles ou encore de jeunes animaux âgés de moins d'un mois dans les activités publiques comme les foires agricoles ou les fermettes de Pâques.

SURVEILLANCE ET ANALYSE

La coxiellose n'est pas rare chez les ruminants. Toutefois, les tests de dépistage ont leurs limites. Aussi, l'abattage des animaux déclarés positifs en vertu d'une analyse sérologique n'est pas recommandé et **ne garantit pas** que le troupeau sera exempt de coxiellose par la suite. Les analyses sérologiques (tests sanguins) reflètent le degré d'exposition antérieur du troupeau et l'on ne doit pas y recourir pour déterminer le sort des animaux. Compte tenu de la complexité de l'interprétation des résultats des analyses, il y a lieu de suivre les recommandations décrites ci-après.

- ✓ Rapporter les événements d'avortements au médecin vétérinaire praticien si plus de 5 % des femelles gestantes sont touchées.
- ✓ Tenir un registre ou un inventaire à jour de tous les animaux présents dans la ferme. Ce type de document permet de consigner les renseignements sur les avortements, sur les mortinaissances ou sur la naissance de rejets faibles. Les anomalies au sein de l'élevage pourront ainsi être rapidement détectées.
- ✓ Soumettre des échantillons à l'analyse en laboratoire afin de déterminer la cause des avortements et de choisir les méthodes de traitement et de prévention les plus appropriées. Le placenta et l'avorton représentent des échantillons très importants; il faut les conserver correctement jusqu'à ce que le médecin vétérinaire fasse ses recommandations.

POUR PLUS D'INFORMATION

- ✓ Information sur la fièvre Q :
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/zoonoses/fievreg/Pages/fievreg.aspx>.
- ✓ Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail :
<http://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/qfever.html>.

Pour toute question relative à la fièvre Q ou concernant les sujets abordés dans ce document, communiquer avec le MAPAQ au 1 844 ANIMAUX (1 844 264-6289).